



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

# communiqué

No:  
No.: 31

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 30 AVRIL 1980

## ACCORD AVEC LES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LE CARIBOU MIGRATEUR

Le ministère des Affaires extérieures a rendu public aujourd'hui le texte d'un document de discussion exposant les principes possibles d'un accord envisagé avec les États-Unis concernant le caribou migrateur. Ce document a été communiqué aux groupes autochtones, aux associations de conservation et aux gouvernements des territoires concernés, pour commentaires ainsi que pour servir de base aux futures discussions. Les commentaires du public intéressé sont également les bienvenus.

L'accord envisagé permettrait d'assurer la conservation des troupeaux de caribous qui migrent entre le Canada et les États-Unis à travers la frontière Yukon-Alaska. Le principal troupeau visé serait le troupeau Porcupine, comptant quelque 100 000 têtes et dont dépendent pour leur subsistance un certain nombre de communautés indiennes et inuit des deux pays.

Les principes exposés dans le document constituent les vues provisoires des représentants canadiens à la suite de consultations poussées avec les groupes concernés au Canada, de réunions informelles avec leurs homologues américains et d'une analyse attentive des réactions suscitées par un premier document de discussion publié en décembre 1979. Ces deux documents s'inscrivent dans le cadre d'un processus spécial de consultation continue entre le gouvernement et les groupes concernés par le projet. Le département d'État américain procède à des consultations analogues aux États-Unis.

Le document de discussion peut-être obtenu, et tout commentaire adressé, en communiquant avec le ministère des Affaires extérieures, Bureau des affaires des États-Unis, 125 Promenade Sussex, Ottawa, Ontario, K1A 0G2, numéro de téléphone (613) 996-4583.